



Assemblée générale

Soixante-septième session

74^e séance plénière

Vendredi 26 avril 2013, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Kanda (Ghana),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 35.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/67/693/Add.10)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/67/693/Add.10, par lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la parution de sa lettre publiée sous la cote A/67/693/Add.9, la République dominicaine et la République bolivarienne du Venezuela ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations figurant dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 111 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/67/107)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Les membres se rappelleront qu'à sa 62^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée a pris note de la nomination de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en tant que membres du Comité des conférences pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2015.

Les membres se rappelleront également qu'à sa 65^e séance plénière, le 21 février 2013, l'Assemblée a pris note de la nomination de la Bosnie-Herzégovine, de l'Iraq et d'Israël en tant que membres du Comité des conférences pour une période commençant le 21 février 2013 et se terminant le 31 décembre 2015, ainsi que de la nomination de Sri Lanka membre du Comité des conférences, pour une période commençant le 21 février 2013 et se terminant le 31 décembre 2014.

En outre, les membres se rappelleront que deux sièges restent à pourvoir pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour une période commençant à la date de la nomination et se terminant le 31 décembre 2015.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Je rappelle aussi aux membres que depuis la soixante-sixième session, un siège, également pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, reste à pourvoir pour une période commençant à la date de la nomination et se terminant le 31 décembre 2014.

Sur la recommandation du Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Pérou a été nommé membre du Comité des conférences pour une période commençant le 26 avril 2013 et se terminant le 31 décembre 2015.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette nomination?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : En ce qui concerne les sièges revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes qui restent vacants, les consultations se poursuivent avec ce groupe régional.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 111 f) de l'ordre du jour.

Point 33 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

Projet de résolution (A/67/L.61)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres que le débat sur le point 33 de l'ordre du jour aura lieu à une date ultérieure qui sera annoncée.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo qui va présenter le projet de résolution A/67/L.61.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : J'ai l'insigne honneur de présenter au nom du Groupe des États d'Afrique le projet de déclaration politique sur le règlement pacifique des conflits en Afrique.

Mais avant toute chose, je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Groupe des États d'Afrique au Président de l'Assemblée générale pour cette importante initiative consacrée à la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine, désormais Union africaine. Je voudrais aussi rendre un hommage particulier à S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, à S. E. M. Pierre Buyoya, ancien Président du Burundi, Haut-Représentant de l'Union

africaine pour le Mali et représentant de la Présidente de la Commission de l'Union africaine à la présente séance, et aux ministres des affaires étrangères et autres personnalités qui nous ont fait l'honneur d'être là. Je voudrais remercier enfin tous les États Membres pour l'intérêt qu'ils accordent à cet événement et pour leur participation au débat.

Je voudrais soumettre à l'Assemblée, au nom du Groupe des États d'Afrique, le projet de résolution A/67/L.61, qui contient le projet de déclaration politique sur le règlement pacifique des conflits en Afrique. Le projet de résolution est l'expression de l'esprit de la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine. Il met également en exergue la décolonisation comme étant l'objectif principal de la création de notre organisation continentale. Aujourd'hui, au moment où nous célébrons cette occasion historique, nous nous réjouissons des réalisations accomplies par le continent : le passage de l'Organisation de l'Unité africaine à l'Union africaine, notamment, la transformation économique et la mise sur pied du Conseil de paix et de sécurité, consacré par l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Nous appelons par conséquent tous les États Membres à adopter ce projet de résolution par consensus, comme un signe de véritable solidarité en faveur d'une transformation politique et économique de l'Afrique.

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.61, intitulé « Déclaration politique sur le règlement pacifique des conflits en Afrique ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées au document A/67/L.61, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Fédération de Russie, Malaisie, République populaire démocratique de Corée et Timor-Leste.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.61?

Le projet de résolution A/67/L.61 est adopté (résolution 67/259).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent

expliquer leur position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration politique (résolution 67/259) commémorant le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine et saluant les efforts de l'Union africaine et de la communauté internationale en faveur du règlement pacifique des conflits en Afrique. En outre, nous accueillons avec satisfaction la contribution positive de l'Union africaine et des organisations sous-régionales au règlement pacifique des différends en Afrique et la poursuite de la coopération et du soutien mutuel entre l'ONU et l'Union africaine.

Nous souscrivons sans réserve aux parties du texte saluant la croissance économique africaine en ces temps de crise économique mondiale, réaffirmant l'appui de la communauté internationale à la consolidation de la démocratie et à la bonne gouvernance en Afrique, et soulignant que la réalisation des objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État contribuera à une paix durable et à un développement viable en Afrique.

Néanmoins nous avons quelques problèmes avec la manière dont a été négociée la Déclaration ainsi qu'avec les termes employés dans certains passages. Nous aurions souhaité qu'il y ait de plus amples consultations sur le texte, en plus de la séance de consultation organisée, car il subsistait des divergences de fond. La Déclaration pêche notamment par l'absence de dispositions énergiques sur le rôle de la responsabilité dans la prévention des conflits et la justice rendue aux victimes. Comme nous n'avons eu de cesse de le rappeler, l'état de droit et la justice transitionnelle sont déterminants pour prévenir les conflits et les atrocités et pour reconstruire les sociétés déchirées par la violence systémique. Obliger les auteurs des pires atrocités à rendre des comptes demeure une priorité absolue pour les États-Unis et est un élément crucial pour le règlement pacifique des conflits en Afrique et ailleurs. En outre, les États-Unis estiment qu'il est préférable de laisser au processus de négociations intergouvernementales chargé de trouver un consensus entre les Membres les jugements relatifs à la réforme du Conseil de sécurité.

Nous sommes heureux de nous joindre aux nations ici réunies pour appuyer les initiatives actuellement

mises en œuvre à l'ONU et à l'Union africaine pour relever les défis en matière de paix et de sécurité auxquels le continent africain est confronté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Je voudrais commencer par souligner l'importance que l'Union européenne et ses États Membres accordent à la célébration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine. Nous avons raison de rendre hommage aux fondateurs de l'Union africaine et de célébrer le rôle clef joué par l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans le règlement pacifique des conflits et des différends. Nous applaudissons également l'initiative du Président de l'Assemblée générale d'organiser un débat sur cette question.

Depuis le début, l'Union européenne et ses États membres soutiennent énergiquement la détermination de l'Afrique à prendre en main sa paix et sa sécurité. Nous fournissons un appui politique important et constant ainsi que des financements prévisibles aux opérations africaines d'appui à la paix et aux activités de renforcement des capacités y afférentes.

La Déclaration politique adoptée aujourd'hui (résolution 67/259) contient de nombreux éléments importants, auxquels nous souscrivons avec enthousiasme à la lumière du fort partenariat qui unit l'Union européenne à l'Union africaine. Nous sommes convaincus que nous aurions pu appuyer sans aucune réserve le texte si la possibilité nous en avait été donnée et si nous avions eu le temps nécessaire pour procéder à des négociations. Le manque de temps et l'absence de consultations ne rendent pas justice à l'importance du sujet traité et ne correspondent pas non plus aux méthodes de travail habituelles de l'Assemblée générale.

En l'état, la Déclaration politique ne contient aucune référence à plusieurs questions importantes sur lesquelles nous avons formulé des observations, comme par exemple le rôle des femmes dans le règlement des conflits, le développement, les droits de l'homme, la responsabilité de protéger, la lutte contre l'impunité et le rôle de la Cour pénale internationale. Elle omet en outre de rappeler que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de

la paix et de la sécurité internationales. Leur absence de la Déclaration politique ne doit pas constituer un précédent pour les prochains examens de cette question.

En ce qui concerne le paragraphe sur la réforme du Conseil de sécurité, les États membres de l'Union européenne sont résolument en faveur d'une représentation accrue des États africains au sein d'un Conseil de sécurité réformé. Toutefois, nous tenons à souligner que le processus de négociations intergouvernementales a été mis en place par l'Assemblée générale en tant que cadre pour garantir que la question reçoive toute l'attention qu'elle mérite.

Les États membres de l'Union européenne considèrent que cette déclaration politique représente les vues des membres du Groupe des États d'Afrique sur cette question. La position des États membres de l'Union européenne concernant la réforme du Conseil de sécurité demeure inchangée et reste telle qu'exprimée dans le cadre des négociations intergouvernementales.

Nous allons continuer de participer activement aux débats sur et avec l'Afrique et de développer le partenariat dynamique qui unit l'Afrique et l'Union européenne sur de nombreuses questions abordées par l'Assemblée. À cet égard, nous voudrions saisir cette occasion pour en appeler à la souplesse du Groupe des États d'Afrique et lui demander d'approuver une participation large des organisations non gouvernementales aux réunions de haut niveau à venir, notamment celle sur la traite des personnes.

Pour terminer, l'Union européenne et ses États membres demeurent de fervents supporters de l'apport positif de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines à la paix sur leur continent. Nous continuerons de renforcer le partenariat mondial à l'appui des propres efforts que déploient l'Afrique et ses dirigeants pour résoudre les conflits et promouvoir une paix durable et un développement viable.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein et la Suisse se joignent aux autres membres pour féliciter les États Membres africains à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine, devenue aujourd'hui Union africaine. Nombre des progrès que connaît l'Afrique aujourd'hui sont dus à la clairvoyance des pères fondateurs de l'Union africaine et nous nous

félicitons du rôle indispensable que l'Union continue de jouer dans le règlement des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Nous considérons donc qu'il est parfaitement approprié que l'Assemblée générale adopte une déclaration politique sur le règlement pacifique des conflits en Afrique (résolution 67/259).

Nous aurions néanmoins jugé tout aussi approprié qu'un document de cette nature soit préparé dans le cadre de consultations véritables avec tous les membres de l'Assemblée générale afin de garantir l'obtention d'un texte équilibré bénéficiant de l'aval de tous. Nous aurions préféré notamment que l'accent soit davantage mis sur la justice, les droits de l'homme et l'égalité des sexes en tant que piliers fondamentaux du règlement des conflits et du développement. Il nous plaît toutefois que la Déclaration qui vient d'être adoptée rende dûment hommage aux résultats obtenus par les Africains et nous encourage tous à redoubler d'efforts pour que l'Afrique connaisse un avenir prospère.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite de l'adoption de la Déclaration politique sur le règlement pacifique des conflits en Afrique (résolution 67/259). Il est opportun de célébrer le rôle important joué par l'Organisation de l'Unité africaine puis par l'Union africaine ces 50 dernières années et de souligner en particulier la nécessité d'intensifier la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Bien qu'elle appuie la Déclaration, la Norvège aurait préféré que son processus d'élaboration soit plus ouvert et plus consultatif. Le texte aurait notamment tiré avantage de l'inclusion d'un passage sur le rôle important des femmes dans le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. La Norvège aurait également préféré que des références à la justice, à l'état de droit et à la lutte contre l'impunité y soient incluses.

Cela dit, je tiens à assurer l'Assemblée que la Norvège appuie la Déclaration politique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 33 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.